

Questions au Feuilleton

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions n^{os} 5461 et 5463 marquées d'un astérisque?

[Texte]

*LES POSTES—LES UNIFORMES DES PRÉPOSÉS AU COMPTOIR
Question n^o 5461—**M. Dinsdale:**

1. A-t-on fourni récemment des uniformes aux employés des postes qui travaillent à l'intérieur et, dans l'affirmative, a) quel en a été le coût, b) pourquoi les a-t-on fournis?

2. Avec quelle fréquence fournit-on de tels uniformes?

3. Depuis l'adoption de cette politique, a-t-on reçu des plaintes quelconques (i) du public (ii) des employés des postes et, dans l'affirmative, combien?

4. Le port de l'uniforme est-il obligatoire et, dans l'affirmative, combien d'employés ont refusé de le porter?

[Traduction]

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. a) 1,040 million de dollars. b) De nouveaux uniformes ont été fournis aux préposés au comptoir afin qu'ils présentent au public une apparence impeccable.

2. La distribution se fait selon divers critères. Les employés à plein temps ont reçu la liste complète des articles de vêtement décrits ci-dessous et en recevront la moitié chaque année à partir de 1978. Chaque employé travaillant au comptoir plus de 25 heures par semaines a droit aux articles suivants: 1 veste pour hommes ou pour dames, bleue; 1 veste pour hommes ou pour dames, maron; 6 blouses (dames) ou chemises (hommes), à manches longues ou courtes; 4 fichus (dames) ou cravates (hommes); 1 plaquette d'identité. Les préposés au comptoir à temps partiel reçoivent les articles de vêtement et les accessoires suivants: Chaque employé travaillant au comptoir plus de dix heures par semaine a droit aux articles suivants: 1 veste pour hommes ou pour dames, bleue; 3 chemises ou blouses (à manches longues ou courtes); 2 fichus ou cravates; 1 plaquette d'identité.

3. a) 15. b) 5.

4. Les employés doivent porter l'uniforme au travail, sauf quand la chaleur et l'humidité rend le port de la veste inconfortable. L'obligation de porter la veste ne tient pas dans ces circonstances.

[Texte]

*LE LIVRE INTITULÉ «CANADIAN GOVERNMENT SPECIFICATIONS BOARD: ROLE AND OPERATIONS»

Question n^o 5463—**M. Cossitt:**

1. Combien d'exemplaires du livre intitulé *Canadian Government Specifications Board: Role and Operations* le ministère des Approvisionnement et Services a-t-il fait imprimer au mois de mars 1976?

2. Le 30 avril 1976, a-t-on laissé aux boueurs 125 boîtes contenant ces volumes au bord de la rue derrière l'édifice Royal Trust à Ottawa et, dans l'affirmative, a) cela s'est-il passé à la nuit tombée et, si oui, pourquoi, b) sinon, quand et à quelle heure les a-t-on placées dans la rue?

3. Quel est le nom et le poste de a) ceux qui ont placé les boîtes dans la rue, b) la personne en autorité qui a donné ces directives?

4. Ces livres ont-ils été ramassés et détruits par les boueurs de la Cité d'Ottawa avant 4 h 30 du matin.

5. Quelles sont toutes les raisons de la destruction de ces volumes.

[M. Blais.]

6. a) Quel est le nom et l'adresse de l'imprimeur de ces volumes, b) quel était le coût d'impression.

7. Ce livre est-il en réimpression et, dans l'affirmative, a) quand, b) par qui, c) à quel coût?

8. Toutes les copies originales de ce livre ont-elles été détruites le 30 avril 1976 et, dans la négative, où sont les autres?

[Traduction]

M. Walter Smith (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): 1. 13,820.

2. Non, a) Non. b) Le 26 avril, on a laissé 90 boîtes sur la rue entre 14 h et 15 h afin de faire de la place pour la version corrigée qui est arrivée le même jour. (On avait détruit environ 40 boîtes antérieurement). La société Metcalfe Realty a un contrat avec Tricil Waste Management Ltd. pour enlever et détruire les déchets. Ce service est compris dans les clauses du bail de location.

3. a) et b) Les deux employés en cause (commis 2 et commis 4) sont attachés au bureau des Archives centrales.

4. La procédure normale d'enlèvement des ordures a été suivie. On ignore l'heure exacte, mais aux termes du contrat avec Tricil, l'enlèvement des ordures doit se faire entre 6 h et 6 h 45 a.m.

5. Fautes d'impression sur la couverture et la page de titre.

6. a) Tri-graphic Printing Ltd., 465 avenue Industrial, Ottawa b) \$9,340.

7. Oui a) Imprimé et livré le 26 avril b) Tri-graphic Printing Ltd. c) \$5,570.

8. Seulement 10 ou 12 n'avaient pas été détruites le 26 avril, mais nous avons demandé aux détenteurs connus de détruire les exemplaires qu'ils avaient.

M. Blais: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement a trait à une question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 14 octobre de l'année dernière, portant le n^o 3140. Dans cette question, je demandais le montant versé pour services juridiques à un avocat du nom de N. Dwayne Dixon de Smith Falls moins d'un an après qu'il eût été nommé président de l'Association libérale de Leeds. Je demandais aussi une ventilation de ses affaires. Les 5 décembre, on a répondu en partie qu'il avait reçu en moins d'un an pour \$15,585 d'affaires. Et on a ajouté:

Les renseignements demandés seront communiqués directement à l'honorable député à une date ultérieure.

C'était il y a sept ou huit mois. Les renseignements ne m'ont pas été communiqués. C'est pourquoi, le 4 mai, j'ai fait inscrire deux autres questions au *Feuilleton*, portant les n^{os} 5425 et 5427, demandant pourquoi ces renseignements n'avaient pas été fournis et aussi si c'était la politique du gouvernement d'accorder des affaires lucratives du gouvernement à ceux qui ont servi le parti libéral comme présidents de circonscription.

On n'a répondu à aucune de ces questions, bien qu'on m'en promette la liste depuis sept mois. Je pense qu'il est légitime de soulever la question au moment où le Parlement s'appête à ajourner pour l'été pour savoir où est cette liste et pourquoi le gouvernement n'est pas prêt à la divulguer et pourquoi cet homme a obtenu pour \$15,000 d'affaires peu de temps après être devenu président de l'Association libérale de Leeds.